

ROYAUME DE BULGARIE — DIRECTION GÉNÉRALE DE LA STATISTIQUE. — RECENSEMENT DE LA POPULATION EFFECTUÉ LE 31. XII. 1926

Arrondissement N°..... de la circonsr. de recensement
 Commune N°..... du ménage.
 Ville village, hameaux, mahala } Bulletin E — relatif à la propriété bâtie
 Rue..... Nom et prénom du propriétaire du bâtiment').....
 N°..... du bâtiment.

Un bulletin E sera rempli pour tout corps de bâtiment distinct, sous un toit à part, qui est utilisé à n'importe quel but: maison destinée à l'habitation, à la fois à l'habitation et à d'autres buts ou seulement à d'autres buts (école, église, mosquée, synagogue, fabrique atelier, dépôt de marchandises, boutique, foulerie, scierie, hôpital, caserne, pailler, étable, grange, etc.).
 Un bulletin sera rempli pour chaque bâtiment sans distinction, fût-il habité ou non au moment du recensement.
 On ne remplira aucun bulletin pour les bâtiments en construction ainsi que pour ceux se trouvant en démolition et non habités

AVANT DE REMPLIR UN BULLETIN, LIRE LES NOTES EXPLICATIVES AU VERSO DU BULLETIN

Q u e s t i o n s	R é p o n s e s
1. Espèce du bâtiment? (maison ordinaire, hôtel, auberge, hôpital, église, synagogue, prison, fabrique, boutique, magasin, pailler, grenier, etc.)	
2. A quoi est destiné le bâtiment? — Est-ce uniquement à l'habitation? ou bien à l'habitation et à d'autres buts, lesquels notamment? (habitation et boutique, habitation et pailler, grenier, etc. selon le cas) ou seulement à d'autres buts (boutique, atelier, fabrique, dépôt de marchandises, pailler, grange, église, école, mosquée, synagogue, etc.).	
3. De quels matériaux sont bâtis les murs du bâtiment? (de pierres, de briques et de pierres, de bois de construction, de bois et de briques, de béton armé, de hâte, de briques non cuites, de terres (huïtes), etc.). Est-ce une construction de maçonnerie massive ou légère?	
4. De quoi est couvert le bâtiment? (de tuiles ordinaires, de tuiles marseillaises, de tôle en fer, de zinc, de cuivre, de dalles de pierres, de roseau, de paille, d'imperméable, de terres, etc.).	
5. Combien d'étages a le bâtiment du côté le plus haut (les caves, les pièces du sous-sol et de la mansarde ne sont pas comptées comme étages).	
6. Date à laquelle est construit le bâtiment (si le bâtiment est reconstruit et la partie reconstruite est plus grande que le bâtiment même, tout le bâtiment sera considéré comme construit pendant l'année de la reconstruction).	
7. Date à laquelle est reconstruit le bâtiment. (Un bâtiment est considéré comme reconstruit lorsque la partie reconstruite est plus petite que l'ancien bâtiment).	
8. Superficie sur laquelle est construit le bâtiment.	mètres carrés.....
9. Valeur actuelle (valeur de marché) du bâtiment (sans le terrain).	lévas.....

LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS NE CONCERNENT QUE LES BATIMENTS D'HABITATION

10. Si le bâtiment est destiné seulement à l'habitation ou à la fois à l'habitation et à d'autres buts quelconques, y a-t-il quelqu'un qui y demeure au moment du recensement, c.-à-d. habité ou libre?	a) dans le sous-sol b) au rez-de-chaussée et aux étages..... c) à la mansarde
11. Combien de chambres à coucher a le bâtiment (voir les notes explicatives au verso)	a) appartements (nombre) b) occupéslibres
12. a) De combien d'appartements est composé le bâtiment? b) Combien en sont occupés et combien en sont libres à la date du recensement?	
13. a) Si le bâtiment est occupé (habité) qui est-ce qui y demeure? b) (le propriétaire lui-même, le propriétaire et les locataires, ou seulement les locataires).	

b) Quels ménages habitent dans le bâtiment? (Indiquer le nom et le prénom du chef de chaque ménage, le nombre de membres dont se compose le ménage et le nombre des pièces (y compris les cuisines) occupées par chaque ménage).	Nom et prénom du chef de ménage	Nombre des membres du ménage	Quel étage occupe-t-il	S'il est locataire, indiquer le loyer mens. qu'il paie (lv.)	Com. de pièces occupées-t-il	D o n t				
						Chamb. à coucher	Salons et cabinets	Cuisines	Salles à manger	Autres
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1.....										
2.....										
3.....										
4.....										
5.....										
6.....										
7.....										
8.....										
9.....										

Le propriétaire (ou locataire, curateur) du bâtiment:.....
 (Rayer l'inutile) L'agent-recenseur:

1) Si le bâtiment appartient à l'Etat, au département, à la commune, à une église, école, mosquée, etc. ou bien à quelque société, salle de lecture, etc., indiquer exactement l'appartenance: à l'Etat, à la commune, à la salle de lecture, à la coopérative "Izgreva", etc.

Ces renseignements ne seront utilisés que par la statistique; ils ne serviront pas à des buts fiscaux, judiciaires, etc.

Ces particuliers qui auront fourni des renseignements inexacts et incomplets seront passibles d'amende et d'emprisonnement